

Département de la Marne

Arrondissement d'Epervan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYSAGES DE LA  
CHAMPAGNE**

-----  
**Séance du 14 janvier 2020**  
-----

4 Boulevard des Varennes  
51700 - DORMANS

Nombre de membres  
en exercice : 72  
présents : 44  
pouvoir(s) : 11  
ayant délibéré : 55

Date de la convocation  
7 janvier 2020

Secrétaire de séance  
Sylvie GUENET-NANSOT

**Délibération n°20-010**

**Code Nomenclature Actes : 8.8**

Rapporteur  
Roger MIGUEL

L'an deux mille vingt,

Le 14 janvier à 18h30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Espace 2000 à Mareuil-le-Port, sous la présidence de M. Christian BRUYEN, Président.

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Francine PICAVET, Louise ROBILLARD suppléante remplaçant Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Marie-Louise TONON, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Sylvie PIETREMENT suppléante remplaçant Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, José BOUDE suppléant remplaçant Edouard VAUTRIN, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Ludovic WELCHE, Gérard CALLOT, Yves BOBIN, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, José MIGUEL, Alain FRIQUOT, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CESARION, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. José PIERLOT  
Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Ludovic WELCHE  
M. Jean-Luc TARATUTA donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX  
M. Jean-Pierre URUEL donne pouvoir à M. Gérard GUYARD  
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD  
M. Olivier MEUNIER donne pouvoir à M. Laurent COUVREUR  
Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN  
M. Fabrice HUBERT donne pouvoir à M. Jean-Marc GUILLEMONT  
M. André VARLET donne pouvoir à M. David QUATREVAUX  
Mme Marie-Line CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jackie BARROIS  
M. Didier POUPINEL-DESCAMBRES donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Maryline VUIBLET, Céline MEUNIER, Nathalie PROLA, Catherine BANDRY, MM. Thierry MALVAUX, Edouard VAUTRIN, Freddy LECACHEUR, Gabriel MOREAU, Olivier VEAUX, Patrick JAGER et Daniel PHILIZOT.

Étaient absents : Mmes Emmanuelle LÉTÉ, Isabelle MICHELET, Odile LEMAIRE, MM. Sylvain BIZZOCCHI, Sébastien PAYET, Jérôme GRIVOT, Yves RICHOUX, Henri GUINAND, Frédéric POMMELET et Patrick MARX.

**Objet : CAPTAGE DE FLEURY-LA-RIVIERE.  
OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE SA PROTECTION.**

**Le Rapporteur**

**Explique** à l'Assemblée que la délibération a pour objet l'examen des périmètres de protection du captage situé sur la commune de Fleury-la-Rivière, indice de classement : BSS000LTUP (0157-4X-0017).

**Précise** que d'après la législation en vigueur, les périmètres de protection proposés par l'hydrogéologue officiel n'ont de valeur légale que s'ils ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Seule la DUP permet aux servitudes d'être opposables aux tiers. Elle est de plus indispensable pour les éventuels travaux et acquisitions nécessaires à la mise en place de la protection.

**Indique** qu'il convient de prendre connaissance des périmètres de protection proposés par l'hydrogéologue et de prendre les engagements indispensables en vue de leur déclaration d'utilité publique.

**Le Conseil communautaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'adopter la définition des périmètres proposés par l'hydrogéologue agréé.

**Décide** de demander l'ouverture de l'enquête publique en vue de leur déclaration d'utilité publique.

**Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 80% pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la procédure administrative (soit l'établissement des plans et états parcellaires par un géomètre avec notification à chaque propriétaire, avant et après enquête, l'inscription aux hypothèques, la publication dans les journaux, les frais de commissaire-enquêteur).

**Prend** l'engagement d'indemniser tous les propriétaires des parcelles frappées de servitudes de tous les dommages directs, matériels et certains qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par l'imposition des servitudes.

**Prend** l'engagement de mettre en place une convention de mise à disposition des terrains situés dans le périmètre de protection immédiate avec la commune de Fleury-la-Rivière qui en est propriétaire et de faire réaliser les travaux à la charge de la Communauté de Communes.

**S'engage** à supporter les dépenses correspondantes incombant à la Communauté de Communes, déduction faite des subventions.

**S'engage** à rembourser, sur mémoires, les frais d'intervention du géomètre du cadastre, du commissaire enquêteur, du conservateur des hypothèques.

**Autorise** le Président à signer toutes pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Christian BRUYEN





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de EPERNAY

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-01-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: CC - Communauté de communes des Paysages de la Champagne

N° de SIREN: 200066850

Numéro Acte de la collectivité locale: 20\_010

Objet acte: Captage Fleury la Riviere Ouverture enquete publique

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 051-200066850-20200114-20\_010-DE

---